

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 880**10 juin 2002****SOMMAIRE**

A G I Holding S.A., Luxembourg	42226	Eurinvest S.A.	42210
A G I Holding S.A., Luxembourg	42225	F.R. Sunrise Holding S.A., Luxembourg	42219
A.X. Consult S.A., Strassen	42197	Financière des Trois Rois S.A., Luxembourg	42224
AA International Finance S.A., Luxembourg	42216	Firmino Rosario, S.à r.l., Ettelbruck	42195
Advitek S.A., Luxembourg	42224	First European Transfer Agent S.A., Strassen	42226
Agri Ventures International S.A., Luxembourg	42240	First European Transfer Agent S.A., Strassen	42227
Alliance-Ere S.A., Luxembourg	42216	Flexokem AG, Luxembourg	42208
AMS Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	42212	Flexokem AG, Luxembourg	42208
AMS Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	42212	GAP-Meta4 Partners, L.L.C. and Company, S.C.A., Luxembourg	42219
AMS Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	42212	Geronda Investment S.A., Luxembourg	42224
AMS Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	42213	Giacomelli Sport International S.A., Luxembourg	42223
Anglo American Luxembourg S.A., Luxembourg	42216	(Andrée) Goedert, S.à r.l., Junglinster	42205
B & C Consulting & Partners, S.à r.l., Weiswampach	42202	Hole-In-One S.A., Luxembourg	42228
B & C Consulting & Partners, S.à r.l., Weiswampach	42202	Imm. Pro. Gest. S.A.	42218
B.T. Lux S.A., Echternach	42211	Immo-Ardenne, S.à r.l., Noertrange	42196
Blummebuttek Manou, S.à r.l., Ettelbruck	42203	Immo-Ardenne, S.à r.l., Noertrange	42196
Blummebuttek Manou, S.à r.l., Ettelbruck	42203	Immobilier Wolz, S.à r.l., Wiltz	42205
Bonte S.A., Nocher	42198	Immobilier Wolz, S.à r.l., Wiltz	42205
Bonte S.A., Nocher	42201	Infomedia S.A., Luxembourg	42232
Bunbury S.A., Luxembourg	42224	Infomedia S.A., Luxembourg	42232
C.R.S., S.à r.l., Weiswampach	42204	International Drinks Company S.A., Luxembourg	42222
C.R.S., S.à r.l., Weiswampach	42204	International Drinks Company S.A., Luxembourg	42222
C.S.F., S.à r.l., Lintgen	42238	Jurilux, S.à r.l., Wiltz	42210
CA.P.EQ. PCP S.C.A., Luxembourg	42237	Jurilux, S.à r.l., Wiltz	42210
CA.P.EQ. PCP S.C.A., Luxembourg	42237	Kass Jos et Fils, S.à r.l., Elvange	42206
CA.P.EQ. PCP S.C.A., Luxembourg	42237	Klarium Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	42219
CBM Investment S.A., Luxembourg	42223	Klarium Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	42219
Ceraton Holding S.A., Luxembourg	42211	Knaf-Buchler Succ. Hans Adam Oeltges, S.à r.l., Beaufort	42211
Combeck, S.à r.l., Beckerich	42201	Luxemburger Agrarhandel, S.à r.l., Diekirch	42211
Comptoir du Sel, S.à r.l., Windhof	42212	Lyon Touristic H. & R. S.A., Luxembourg	42207
Comstock Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	42194	M.T. Trans, S.à r.l., Troisvierges	42210
Comstock Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	42194	Micropart S.A.H., Luxembourg	42208
coPROcess S.A., Mondorf-les-Bains	42221	Mide S.A., Luxembourg	42223
coPROcess S.A., Mondorf-les-Bains	42221	MPS Partners, S.à r.l., Luxembourg	42215
Delfi Holding S.A., Luxembourg	42214	MPS Partners, S.à r.l., Luxembourg	42215
Dominoes Engineering S.A., Troisvierges	42211	MPS Partners, S.à r.l., Luxembourg	42215
		Multiflags S.A., Luxembourg	42238
		Multiflags S.A., Luxembourg	42240

Netcom Luxembourg S.A., Luxembourg	42233	Schuler-Pütz "Atelier mécanique", S.à r.l., Goesdorf.	42206
Netcom Luxembourg S.A., Luxembourg	42235	Schuler-Pütz "Atelier mécanique", S.à r.l., Goesdorf.	42206
Novateur Investissement S.A., Luxembourg	42203	Sopraco S.C.I., Manternach	42215
Overseas Social Security S.A., Luxembourg	42218	STS-Group (Security Tracking Solutions) S.A., Clervaux.	42207
Overseas Social Security S.A., Luxembourg	42218	STS-Group (Security Tracking Solutions) S.A., Clervaux.	42208
P.F. Investissements S.A., Luxembourg	42206	Telemed Finance S.A., Luxembourg	42236
P.F.H. Lux S.A., Luxembourg	42202	Telemed Finance S.A., Luxembourg	42237
Paradigm Finance S.A., Luxembourg	42204	Telemediana S.A., Luxembourg	42235
Profirent S.A., Luxembourg	42217	Telemediana S.A., Luxembourg	42236
Profirent S.A., Luxembourg	42217	Thai Brasserie & Restaurant, S.à r.l., Luxembourg	42216
Rasco S.A., Luxembourg	42217	Tilburg International S.A., Luxembourg	42209
Reefdile S.A., Luxembourg	42223	Tilburg International S.A., Luxembourg	42209
Rouge Participation S.A., Luxembourg	42205	Tilburg International S.A., Luxembourg	42209
Santatecla S.A., Luxembourg	42216	Transco S.A., Schifflange	42214
Savoy 74 Investment S.A., Luxembourg	42221	(M.) Wilmes, S.à r.l., Wiltz.	42195
SCFF Société de Commerce Foncier et Financier Holding S.A., Luxembourg	42220	Yüka & Salonen S.A., Luxembourg	42227
SCFF Société de Commerce Foncier et Financier Holding S.A., Luxembourg	42220		
SCFF Société de Commerce Foncier et Financier Holding S.A., Luxembourg	42220		
SCFF Société de Commerce Foncier et Financier Holding S.A., Luxembourg	42220		

COMSTOCK HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 32.112.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 17 septembre 2001

«... En vertu de cette autorisation, les membres du conseil d'administration décident de prendre les résolutions suivantes par voie circulaire:

1. Il est décidé de supprimer la valeur nominale des actions.
2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en euros, de sorte qu'il s'établisse à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents).
3. Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 13,31 (treize euros et trente et un cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) sans émission d'actions nouvelles.
4. Il est décidé d'adapter la valeur nominale des actions et de la fixer à EUR 31,- (trente et un euros) par action. Ainsi, le capital social sera dorénavant représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.
5. Il est décidé de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.»
6. Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur ou à Monsieur Jos Junker, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente...»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 67, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21281/212/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

COMSTOCK HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 32.112.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2002.

P. Frieders.

(21282/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

FIRMINO ROSARIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 2, avenue de la Gare.

R. C. Diekirch B 4.515.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société**Conversion du capital en Euros*

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures.

Ordre du jour:

- 1) Augmentation éventuelle du capital dans les limites autorisées par la loi.
- 2) Conversion du capital social en euros.
- 3) Adaptation ou suppression éventuelle de la valeur nominale des titres.
- 4) Modification de l'article 5 des statuts.

Première résolution

a) L'Assemblée Générale des associés décide à l'unanimité des voix, d'augmenter le capital social de 500.000,- LUF pour le porter de son montant actuel de 504.248,- LUF.

Cette augmentation du capital social a été souscrite par les associés

M. Firmino Dos Santos Rodrigues, 2, avenue de la Gare, L-9044 Ettelbruck LUF 2.124,-

Mme Maria do Rosario Da Silva Correia, 2, avenue de la Gare, L-9044 Ettelbruck LUF 2.124,-

LUF 4.248,-*Deuxième résolution*

Dans l'instant, l'assemblée décide de convertir ce capital souscrit d'un montant de 504.248,- LUF en 12.500,- EUR.

Troisième résolution

De supprimer les 500 parts sociales existantes d'un montant nominal de 1.000,- LUF chacune, de créer 500 parts sociales nouvelles de EUR 25,- chacune, et de les attribuer aux associés actuels au prorata des parts sociales anciennes leur appartenant dans la prédite société.

Il n'y a pas de rompus.

Quatrième résolution

Compte tenu de ces modifications, il est ensuite décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros).

De la sorte, la nouvelle répartition du capital s'établit comme suit:

- M. Firmino Dos Santos Rodrigues	250 parts	EUR 25,-	Total EUR 6.250,-
- Mme Maria do Rosario Da Silva Correia	250 parts	EUR 25,-	Total EUR 6.250,-
	<u>500 parts</u>		<u>EUR 12.500,-</u>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.00 heures.

Le 11 décembre 2001.

Signature.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2001, vol. 322, fol. 3, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Signature.

(01013/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 mars 2002.

M. WILMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 41, rue du X Septembre.

R. C. Diekirch B 5.649.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société**Conversion du capital en Euros*

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures.

Ordre du jour:

- 1) Augmentation éventuelle du capital dans les limites autorisées par la loi.
- 2) Conversion du capital social en euros.
- 3) Adaptation ou suppression éventuelle de la valeur nominale des titres.
- 4) Modification de l'article 5 des statuts.

Première résolution

a) L'Assemblée Générale des associés décide à l'unanimité des voix, d'augmenter le capital social de 500.000,- LUF pour le porter de son montant actuel de 504.248,- LUF.

Cette augmentation du capital social a été souscrite par les associés

M. Marcel Wilmes, 41, rue du X septembre, L-9560 Wiltz	LUF 3.823,-
Mme Denise Kugener, 41, rue du X septembre, L-9560 Wiltz	LUF 425,-
	LUF 4.248,-

Deuxième résolution

Dans l'instant, l'assemblée décide de convertir ce capital souscrit d'un montant de 504.248,- LUF en 12.500,- EUR.

Troisième résolution

De supprimer les 100 parts sociales existantes d'un montant nominal de 5.000,- LUF chacune, de créer 100 parts sociales nouvelles de EUR 125,- chacune, et de les attribuer aux associés actuels au prorata des parts sociales anciennes leur appartenant dans la prédite société.

Il n'y a pas de rompus.

Quatrième résolution

Compte tenu de ces modifications, il est ensuite décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros).

De la sorte, la nouvelle répartition du capital s'établit comme suit:

- M. Marcel Wilmes	90 parts	EUR 125,-	Total EUR 11.250,-
- Mme Denise Kugener.	10 parts	EUR 125,-	Total EUR 1.250,-
	100 parts		EUR 12.500,-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.00 heures.

Le 13 décembre 2001.

VIC COLLÉ & ASSOCIES, S.à r.l.,

Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2001, vol. 322, fol. 2, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(01014/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 mars 2002.

IMMO-ARDENNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9676 Noertrange, 7, Op der Hekt.

R. C. Diekirch B 1.338.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 19 février 2002, vol. 173, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

IMMO-ARDENNES, S.à r.l.

(01085/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

IMMO-ARDENNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9676 Noertrange, 17, Op der Hekt.

R. C. Diekirch B 1.338.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 18 janvier 2002

Première résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée, par une majorité de 500 voix sur 500.

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,68 EUR.
2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 105,32 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,68 à EUR 12.500,- par apports en espèces mais sans création de titres nouveaux.
3. Décide d'adapter en conséquences la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.
4. Décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cents euros, (EUR 12.500,-) divisé en (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Deuxième résolution

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration du 18 janvier 2002, que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle: L-9676 Noertrange, 7, op der Hekt, à l'adresse suivante: L-9676 Noertrange, 17, op der Hekt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Noertrange, le 18 janvier 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Wiltz, le 19 février 2002, vol. 173, fol. 19, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(01086/557/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

A.X. CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 84.271.

Assemblée Générale

Aujourd'hui le 28 février 2002.

Sont réunis en assemblée générale au siège social de la société A.X. CONSULT S.A., 14, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen.

(1) Monsieur Carsten Michael Schaudienst, marchand, demeurant à D-96049 Bamberg, Im Bauernfeld 11.

Teneur de 115 actions

(2) La société de droit de l'État Américain du Maryland SCOTMARSH FOUNDATION LLC, avec siège social au 21201 Baltimore, Maryland, 254, West Chase Street, ici représentée par son directeur Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée.

Teneur de 10 actions

En total 125 actions

Toutes les actions étant représentées, l'assemblée est déclarée constituée régulièrement et est déclarée ouverte à 16.30 heures.

Avec unanimité des votes est nommé comme Président de cette assemblée directeur Monsieur Lucien Voet, et comme secrétaire, directeur Monsieur Lucien Voet, qui accepte ses mandats.

Le Président donne lecture de l'agenda:

(1) démission et décharge des administrateurs

(2) nomination des administrateurs

(3) divers

Les actionnaires présents déclarent d'avoir dûment pris connaissance de l'agenda.

(1) Démission et décharge des administrateurs

Madame Hilde Vanlerberghe a déclaré de vouloir renoncer à son mandat d'administrateur.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir donner suite à cette demande et de vouloir donner, au même temps, décharge à Madame Hilde Vanlerberghe.

Vote: L'assemblée vote avec unanimité: la démission de Madame Hilde Vanlerberghe est acceptée et lui est rendu décharge pour l'exécution de son mandat.

(2) Nomination des administrateurs

Vu que selon les statuts et la loi le conseil d'administration doit avoir 3 administrateurs, le Président suggère que la société MAYA INVEST LLC, ici représentée par Monsieur Lucien Voet, sera nommée comme administrateur pour une période de six années.

La société MAYA INVEST LLC, ici représentée par Monsieur Lucien Voet, confirme que si l'assemblée le considère digne de ce mandat, elle acceptera cette honneur.

Vote: L'assemblée vote avec unanimité: est nommée comme administrateur pour une période de six années, la société MAYA INVEST LLC, ici représentée par Monsieur Lucien Voet, qui accepte son mandat.

(3) Divers

Le Président demande, sans réaction quelconque des actionnaires présents, s'il y avait encore des points à discuter.

L'assemblée donne mandat et pouvoir à Monsieur Lucien Voet, ici présent, pour faire le nécessaire afin que les décisions de cette assemblée soient officialisées dans les formes prescrits.

Le Président déclare l'assemblée clôturée à 17.00 heures.

Rédigée au Luxembourg à la date susmentionnée en 5 exemplaires dont chaque partie reconnais d'avoir reçu une.

C. M. Schaudienst

Pour MAYA INVEST LTD.

L. Voet

Directeur

Pour SCOTMARSH FOUNDATION LLC.

L. Voet

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 67, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21215/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

BONTE S.A., Société Anonyme,
(anc. BONTE S.à r.l.).
Siège social: L-9674 Nocher, 20, Welscheidchen.
R. C. Diekirch B 3.292.

L'an deux mille deux, le quinze février.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz,

Ont comparu:

- Monsieur Patrick Bonte, commerçant, demeurant à L-9674 Nocher, 20, Welscheidchen, lequel comparant a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée BONTE, S.à r.l., avec siège social à L-9674 Nocher, 20, Welscheidchen, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 20 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 603 du 28 novembre 1995,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 23 août 1996, publié audit Mémorial C, numéro 574 du 8 novembre 1996;

- qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch sous le numéro B 3.292;

- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée BONTE, S.à r.l., avec un capital de 500.000,- francs luxembourgeois divisé en 100 parts sociales de 5.000,- francs chacune.

Ensuite l'associé préqualifié a requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

Démission avec pleine et entière décharge est accordée au gérant, Monsieur Patrick Bonte, et à la gérante administrative, Madame Concepcion Martha Carral Adell, pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'associé décide de transformer la société à responsabilité limitée BONTE, S.à r.l., existante en une société anonyme, conformément à la faculté prévue par l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans changement de personnalité juridique et avec maintien de son ancienne dénomination BONTE.

La transformation se fait sur base du rapport ci-après d'un réviseur d'entreprise établi, conformément aux dispositions légales sur les sociétés commerciales et notamment des articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Troisième résolution

En raison du tiers actionnaire intervenant ci-après, l'ancien associé Monsieur Patrick Bonte, déclare par les présentes renoncer pour autant que de besoin à son droit de souscription préférentiel des actions à créer par les apports ci-après.

Est intervenu au présent acte: Madame Concepcion Martha Carral Adell, épouse Patrick Bonte, demeurant à L-9674 Nocher, 20, Welscheidchen.

Lesquels comparants et intervenant ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts de la société transformée comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de BONTE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Nocher.

Il pourra être transféré dans toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de lignes d'embouteillage et d'emballage, ainsi que des accessoires y relatifs.

Elle pourra d'une façon générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en deux-cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion journalière.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables par elle.

Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Année sociale - Bilan

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale qui décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition Générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2002.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en l'an 2003.

Libération du capital

Le capital a été libéré comme suit par:

1) Apports en espèces:

- Versement en espèces par Monsieur Patrick Bonte, préqualifié, à raison de trois mille cent cinquante-trente-deux cents	3.105,32
- Versement en espèces par Madame Concepcion Martha Carral Adell, préqualifiée, à raison de quinze mille cinq cents euros	15.500,00

2) Incorporation:

Le capital social de la société à responsabilité limitée BONTE, S.à r.l., à raison de la contre-valeur en euros de 500.000,- LUF, soit douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR)	12.394,68
---	-----------

Total capital: trente et un mille euros. 31.000,00

tel qu'il résulte d'un rapport de Monsieur Fons Mangel, réviseur d'entreprise, demeurant à L-9088 Ettelbrück, 147, rue de Warken, daté de Ettelbruck, le 25 janvier 2002, lequel rapport, concluant comme suit:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur du capital nominal de la société BONTE, S.à r.l., et des versements en espèces destinés à être transformés en actions de la société anonyme BONTE S.A. et qui correspond au moins à 31.000,- EUR soit à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Ladite incorporation sera bonifiée dans son intégralité à l'actionnaire Patrick Bonte, en fonction des parts qu'il a détenues dans la société à responsabilité limitée. Lequel déclare présentement en sa qualité d'ancien associé qu'il ne s'est produit aucun événement à ce jour qui puisse affecter la disponibilité desdites valeurs du bilan.

Le rapport ci-avant mentionné, après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Répartition du capital

En conséquence des apports respectifs ci-avant, les actions sont attribuées comme suit:

1.- Monsieur Patrick Bonte, préqualifié, pour les montants de (12.394,68 + 3.105,32)=15.500,- EUR, cent vingt-cinq actions	125
2.- Madame Concepcion Martha Carral Adell, préqualifiée, pour le montant de 15.500,- EUR, cent vingt-cinq actions	125
Total: deux cent cinquante actions	250

Toutes les actions se trouvent intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dés-à-présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié moyennant les prédicts rapport et versements en espèces dont certificat bancaire, au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Patrick Bonte, commerçant, demeurant à L-9674 Nocher, 20, Welscheidchen,
 - b) Madame Concepcion Martha Carral Adell, épouse Patrick Bonte, demeurant à L-9674 Nocher, 20, Welscheidchen,
 - c) Madame Inge Bonte, ouvrière, demeurant à B-2100 Deurne, 427 B1 Bisschoppenhoflaan.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, la société MONTBRUN REVISIONS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice de 2007.
- 5) Le siège social est fixé à L-9674 Nocher, 20, Welscheidchen.
- 6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui

concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Première réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les administrateurs présents, respectivement représentés, se sont réunis en conseil d'administration pour lequel ils se reconnaissent dûment convoqués et, après délibération, ils ont pris, à l'unanimité, la décision suivante:

Décision

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, le Conseil d'administration nomme Monsieur Patrick Bonte, préqualifié, président du conseil d'administration et administrateur-délégué à la gestion journalière avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Il pourra conférer des pouvoirs spéciaux et déterminés à tout tiers de son choix.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.365,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Bonte, C. M. Carral Adell, M. Decker.

Enregistré à Wiltz, le 19 février 2002, vol. 316, fol. 75, case 5. – Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 20 février 2002.

M. Decker.

(01015/241/203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 mars 2002.

**BONTE S.A., Société Anonyme,
(anc. BONTE, S.à r.l.).**

Siège social: L-9674 Nocher, 20, Welscheidchen.
R. C. Diekirch B 3.292.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 7 mars 2002.

Pour la société

M. Decker

Le Notaire

(01016/241/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 mars 2002.

COMBECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8523 Beckerich, 18, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 4.944.

Constituée en date du 24 septembre 1998, par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 novembre 2001

L'an deux mille un, le vingt-six novembre,

Ont comparu:

Monsieur Parries Roger, commerçant, demeurant à L-8523 Beckerich, 18, rue d'Arlon,

Monsieur Spanier Guy, commerçant, demeurant à L-8426 Eischen, 4, rue Kleng Bourg

La présente assemblée générale extraordinaire régulièrement constituée, peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, après constitution préalable.

Ordre du jour:

- 1) Cession des parts de Monsieur Spanier Guy
- 2) Nouvelle répartition des parts sociales de COMBECK, S.à r.l.
- 3) Attribution des signatures.

Résolutions

1) Monsieur Spanier Guy, préqualifié cède 250 parts sociales de mille LUF chacune à Monsieur Parries Roger.

2) A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital social de COMBECK, S.à r.l., se trouve désormais réparti de la manière suivante:

- Monsieur Parries Roger, préqualifié: 500 parts.

- Au total 500 parts sociales d'une valeur nominale de mille LUF chacune.

3) COMBECK, S.à r.l., sera dorénavant engagée par la seule signature de Monsieur Parries Roger.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ensemble ils ont signé la présente assemblée.

Beckerich, le 26 novembre 2001.

Signé: R. Parries, G. Spanier.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01017/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 mars 2002.

B & C CONSULTING & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.

R. C. Diekirch B 4.537.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 19 février 2002, vol. 173, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

B & C CONSULTING & PARTNERS, S.à r.l.

(01081/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

B & C CONSULTING & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.

R. C. Diekirch B 4.537.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 28 janvier 2002

Après en avoir délibéré, l'assemblée, par une majorité de 500 voix sur 500.

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,68 EUR.
2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 105,32 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,68 à EUR 12.500,- par incorporation de réserves.
3. Décide d'adapter en conséquences la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.
4. Décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cent euros, (EUR 12.500,-) divisé en (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 28 janvier 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Wiltz, le 19 février 2002, vol. 173, fol. 20, case 4.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(01082/557/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

P.F.H. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 51.500.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2001, que:

- FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée, ayant son siège au 50, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., démissionnaire.

- Le siège social a été transféré du 7, rue Pierre d'Aspelt L-1142 Luxembourg, au 50, Val Fleuri L-1526 Luxembourg Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 63, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21230/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

BLUMMEBUTTEK MANOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 13, rue Guillaume.

R. C. Diekirch B 2.861.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 19 février 2002, vol. 173, fol. 20, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BLUMMEBUTTEK MANOU, S.à r.l.

(01079/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

BLUMMEBUTTEK MANOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 13, rue Guillaume.

R. C. Diekirch B 2.861.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 23 janvier 2002

Après en avoir délibéré, l'assemblée, par une majorité de 100 voix sur 100.

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,67 EUR.
2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 105,33 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,67 à EUR 12.500,- par incorporation de réserves.
3. Décide d'adapter en conséquences la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.
4. Décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cent euros, (EUR 12.500,-) divisé en (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 23 janvier 2002.

Pour la société

M. Hille-Gaasch

Enregistré à Wiltz, le 19 février 2002, vol. 173, fol. 20, case 6.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(01080/557/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

NOVATEUR INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R. C. Luxembourg B 66.644.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 18 mai 2001

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 2000;

Les mandats d'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2004.

4. L'Assemblée décide d'augmenter le nombre de postes d'administrateurs de trois à cinq;

5. L'Assemblée nomme administrateurs Messieurs Pierre Hoffmann demeurant professionnellement au 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg et Romain Thillens demeurant professionnellement au 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs nouvellement élus prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Suite à cette résolution, le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

Rodney Haigh, employé privé, demeurant au 8, rue du Barendall, L-8212 Mamer.

Nour Eddin Nijar, employé privé, demeurant au 4, Am Stell Pad, L-9674 Nocher.

Christophe Blondeau, employé privé, demeurant au 1, route de Holtz, L-8557 Petit-Nobressart.

Romain Thillens, employé privé, demeurant professionnellement au 32, rue J.P. Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Pierre Hoffmann, employé privé, demeurant professionnellement au 32, rue J.P. Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 60, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21304/565/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

C.R.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.

R. C. Diekirch B 4.161.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 19 février 2002, vol. 173, fol. 20, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

C.R.S., S.à r.l.

(01083/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

C.R.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.

R. C. Diekirch B 4.161.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 28 janvier 2002

Après en avoir délibéré, l'assemblée, par une majorité de 500 voix sur 500.

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,68 EUR.
2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 105,32 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,68 à EUR 12.500,- par apports en espèces mais sans création de titres nouveaux.
3. Décide d'adapter en conséquences la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.
4. Décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cents euros, (EUR 12.500,-) divisé en (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 28 janvier 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Wiltz, le 19 février 2002, vol. 173, fol. 20, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(01084/557/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

PARADIGM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 48.208.

Le 31 décembre 2001, l'assemblée générale des actionnaires a pris à l'unanimité les décisions suivantes sur base de la loi du 10 décembre 1998 sur la conversion du capital en euros.

- a) la valeur nominale des actions est supprimée;
- b) l'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital;
- c) le capital actuel de LUF 1.250.000 est converti en EUR 30.986,69;
- d) le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

En anglais

Art. 5. 1st Paragraph. The corporate capital is set at EUR 30,986.69 (thirty thousand nine hundred and eighty-six euro sixty-nine cents), divided into 25,000 (twenty-five thousand) shares without a par value.

En français

Art. 5. 1er Alinéa. Le capital social est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents), divisé en 25.000 (vingt-cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.

e) les 25.000 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 50 chacune sont échangées contre 25.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour PARADIGM FINANCE S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 22, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21352/528/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

IMMOBILIERE WOLZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9520 Wiltz, 30A, rue des Tondeurs.

R. C. Diekirch B 2.013.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 19 février 2002, vol. 173, fol. 19, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

IMMOBILIERE WOLZ, S.à r.l.

(01087/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

IMMOBILIERE WOLZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9520 Wiltz, 30A, rue des Tondeurs.

R. C. Diekirch B 2.013.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 5 février 2002

Après en avoir délibéré, l'assemblée, par une majorité de 100 voix sur 100.

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,68 EUR.
2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 105,32 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,68 à EUR 12.500,- par incorporation de réserves.
3. Décide d'adapter en conséquences la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.
4. Décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cents euros, (EUR 12.500,-) divisé en (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 février 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Wiltz, le 19 février 2002, vol. 173, fol. 19, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(01088/557/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

ANDREE GOEDERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6117 Junglinster, 11A, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 68.014.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 65, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANDREE GOEDERT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(21206/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

ROUGE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 78.793.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2001, que:

- FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée, ayant son siège au 50, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., démissionnaire.

- Le siège social a été transféré du 7, rue Pierre d'Aspelt L-1142 Luxembourg, au 50, Val Fleuri L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 63, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21231/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

SCHULER-PÜTZ «ATELIER MECANIQUE», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9653 Goesdorf, 6, Op der Tomm.
R. C. Diekirch B 4.384.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 19 février 2002, vol. 173, fol. 19, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SCHULER-PÜTZ «ATELIER MECANIQUE», S.à r.l.

(01089/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

SCHULER-PÜTZ «ATELIER MECANIQUE», S.à r.l. , Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9653 Goesdorf, 6, Op der Tomm.
R. C. Diekirch B 4.384.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 6 février 2002

Après en avoir délibéré, l'assemblée, par une majorité de 100 voix sur 100.

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 1.000.000,- LUF en 24.789,35 EUR.
2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 210,65 pour le porter de son montant actuel de EUR 24.789,35 à EUR 25.000,- par incorporation de réserves.
3. Décide d'adapter en conséquences la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.
4. Décide d'adapter l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de vingt-cinq mille, (EUR 25.000,-) divisé en (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Goesdorf, le 6 février 2002.

Pour la société

P. Schuler-Pütz

Enregistré à Wiltz, le 19 février 2002, vol. 173, fol. 19, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(01090/557/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

KASS JOS ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 14, rue Nicolas Brücher.
R. C. Luxembourg B 18.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 65, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KASS JOS & FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(21207/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

P.F. INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 64.440.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2001, que:

- FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée, ayant son siège au 50, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., démissionnaire.

- Le siège social a été transféré du 7, rue Pierre d'Aspelt L-1142 Luxembourg, au 50, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 63, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21232/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

LYON TOURISTIC H. & R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 75.476.

Extrait du rapport de l'assemblée générale ordinaire du 27 février 2002 tenue au siège social

1. Monsieur Jesus Nogal, domicilié à E-Madrid, est révoqué de sa fonction d'Administrateur; décharge lui est donnée. Est nommé nouvel Administrateur Monsieur Bodo Von Düring, Avocat, domiciliée à CH-Luzern, qui exercera son mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2005.

Par ailleurs, l'Administrateur Monsieur Wolfgang Büscher est nommé Administrateur Délégué.

2. La société INTERNATIONAL FINANCIAL & MARKETING CONSULTING S.A., domiciliée à L-Petange, est révoquée de sa fonction de Commissaire aux Comptes; décharge lui est donnée.

Est nommé nouveau Commissaire aux Comptes la société FIDES INTER-CONSULT S.A., domiciliée à L-Luxembourg, qui exercera son mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2005.

Luxembourg, le 27 février 2002.

Certifie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 69, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21212/756/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

**STS-GROUP (SECURITY TRACKING SOLUTIONS) S.A., Société Anonyme,
(anc. BUSINESS STORAGE MANAGEMENT S.A.).**

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.

R. C. Diekirch B 4.779.

L'an deux mille deux, le sept mars.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BUSINESS STORAGE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-9709 Clervaux, 7, rue de Marnach,

constituée suivant acte reçu par le notaire Roger Arrensdorff, alors de résidence à Wiltz, en date du 22 avril 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 552 du 29 juillet 1998,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Wiltz, en date du 4 février 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 327 du 5 mai 2000,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch sous le numéro B 4.779.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Bernard Calvignac, administrateur de sociétés, demeurant à F-74120 Megeve (France), 2996, route du Mont d'Arbois,

qui désigne comme secrétaire, Madame Christine Heinen, aide-comptable, demeurant à B-4770 Amel, 168, Kirchweg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandra Veithen, employée privée, demeurant à B-4750 Bütgenbach, 2, Zur Hütte,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination de la société de BUSINESS STORAGE MANAGEMENT S.A. en STS-GROUP (SECURITY TRACKING SOLUTIONS) S.A. et modification subséquente de article 1^{er} alinéa 1^{er} première phrase des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa. Première phrase.** La société porte la dénomination de STS-GROUP (SECURITY TRACKING SOLUTIONS) S.A.

II: Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III: Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV: Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en STS-GROUP (SECURITY TRACKING SOLUTIONS) S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} alinéa 1^{er} première phrase des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa. Première phrase.** La société porte la dénomination de STS-GROUP (SECURITY TRACKING SOLUTIONS) S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à 500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, 7, rue de Marnach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Calvignac, C. Heinen, S. Veithen, M. Decker.

Enregistré à Wiltz, le 8 mars 2000, vol. 316, fol. 79, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 mars 2002.

M. Decker.

(01093/241/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

**STS-GROUP (SECURITY TRACKING SOLUTIONS) S.A., Société Anonyme,
(anc. BUSINESS STORAGE MANAGEMENT S.A.).**

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.

R. C. Diekirch B 4.779.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(01094/241/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

MICROPART S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 71.382.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 novembre 1999.

Les bilans et les annexes établis au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2002, vol. 565, fol. 52, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le liquidateur

(21234/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

FLEXOKEM AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 36.272.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2002, vol. 565, fol. 37, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

Signature.

(21217/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

FLEXOKEM AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 36.272.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2002, vol. 565, fol. 37, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

Signature.

(21218/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

TILBURG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Luxembourg, 381, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 68.378.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 64, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

Signature.

(21223/813/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

TILBURG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Luxembourg, 381, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 68.378.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 64, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

Signature.

(21224/813/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

TILBURG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5887 Luxembourg, 381, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 68.378.

Extract of the minutes of the Extraordinary General Meeting of shareholders

The Extraordinary General Meeting of Shareholders of TILBURG INTERNATIONAL S.A. (the «Company») was held on January 24th, 2002 at 11.00 hours at the registered office of the Company at 381, route de Thionville L-5887 Hesperange Luxembourg.

Mr Bart J. W. d'Ancona presided, the shareholders were represented by Mr Jan Oscar Ortfelt at the meeting and Mr Jonathan R. Orr was designated as Secretary of the meeting and recorded the minutes thereof.

Attendance List

Shareholders	Number of shares	Signature
OUTREMER INVESTMENTS LTD	1,249	Signature
Mr Jan Oscar Ortfelt	1	Signature

Chairman: Mr Bart J. W. d'Ancona

Secretary: Mr Jonathan R. Orr

The Chairman stated that all issued and outstanding shares being represented, the meeting was duly constituted for the transaction of business.

Thereupon, the Chairman stated that having been informed by the Board of Directors of the Company that no depositary receipts have been issued in cooperation with the Company for shares in its capital and that it does not appear from the shareholders register nor is the Board of Directors otherwise aware that any shares in the Company have been pledged or have been charged with usufruct.

Consequently, the present meeting is regularly composed and may validly deliberate on the points of the Agenda.

1- To approve the accounts for the year ended December 31st 1999.

2- To approve the accounts for the year ended December 31st 2000.

Upon full discussion, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

Resolved, that the annual accounts for the year ended 31st of December 1999 are approved and will be registered and filed without further delay.

And further

Resolved, that the annual accounts for the year ended 31st of December 2000 are approved and will be registered and filed without further delay.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

Luxembourg, this 24th day of January 2002.

B. J. W. d'Ancona / J. R. Orr

Chairman / Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 64, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21225/813/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

JURILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9511 Wiltz, 81, rue Aneschbach.

R. C. Diekirch B 4.301.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 19 février 2002, vol. 173, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

JURILUX, S.à r.l.

(01091/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

JURILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9511 Wiltz, 81, rue Aneschbach.

R. C. Diekirch B 4.301.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 25 janvier 2002

Après en avoir délibéré, l'assemblée, par une majorité de 500 voix sur 500.

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,67 EUR.

2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 105,33 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,67 à EUR 12.500,- par incorporation de réserves.

3. Décide d'adapter en conséquences la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.

4. Décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cents euros, (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 janvier 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Wiltz, le 19 février 2002, vol. 173, fol. 19, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(01092/557/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

M.T. TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R. C. Diekirch B 5.727.

Le bilan établi au 31 décembre 2001, et enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2002, vol. 565, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2002.

Pour M. T. TRANS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(01095/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

EURINVEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 6.025.

En date du 20 février 2002, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. SGG, agissant en qualité d'agent domiciliataire, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, R. C. Luxembourg N° B 65.906 et la société EURINVEST, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, R. C. Luxembourg N° B 6.025 ont décidé de résilier de commun accord la convention de services et de domiciliation conclue entre eux en date du 19 décembre 2000, et ce avec effet au 20 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2002.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 71, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21254/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

LUXEMBURGER AGRARHANDEL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Diekirch.
R. C. Diekirch B 2.866.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 13 mars 2002, vol. 270, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(01096/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2002.

B.T. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Echternach, 13, route de Diekirch.
R. C. Diekirch B 5.695.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2002, vol. 565, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B.T. LUX S.A., Société Anonyme.

(01097/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2002.

KNAF-BUCHLER SUCC. HANS ADAM OELTGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6315 Beaufort, 3, rue de l'Ecole.
R. C. Diekirch B 5.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 65, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KNAF-BUCHLER SUCC. HANS ADAM OELTGES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(01098/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2002.

DOMINOES ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.
R. C. Diekirch B 4.462.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 1^{er} mars 2002, vol. 270, fol. 16, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(01099/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2002.

CERATON HOLDING, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 26.040.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mars 2002

1. La liquidation de la société CERATON HOLDING est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme
FIN-CONTROLE S.A.

Le liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 71, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21253/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

COMPTOIR DU SEL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8399 Windhof, rue de l'Industrie.

H. R. Luxemburg B 18.921.

Anlässlich der Übernahme des Euro als Währung des Kapitals haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:
1. Das Kapital wird um 34.616 LUF erhöht von 1.700.000 LUF auf 1.734.616 LUF, mittels vorgetragenem Gewinn, ohne Ausgabe von neuen Anteilen.

2. Der Euro wird als Währung des Kapitals angenommen.

3. Das so erhöhte Kapital wird von 1.734.616 LUF in 43.000 EUR umgewandelt, basierend auf dem Wechselkurs von LUF 40,3399=EUR 1,-.

4. Ein Nennwert von 430 EUR pro Anteil wird übernommen.

5. Die 100 Anteile mit einem Nennwert von je 17.000 LUF werden gegen 100 Anteile mit einem Nennwert von je 430 EUR getauscht.

6. Der Artikel 5 der Satzung wird demgemäss folgenden Wortlaut haben:

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 43.000 (dreiundvierzigtausend), eingeteilt in 100 (hundert) Anteile von je EUR 430 (vierhundertdreissig) alle voll eingezahlt.

Die Anteile verteilen sich wie folgt:

1) Die Gesellschaft LUX-TRANSPORT, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz zu Luxemburg, dreiunddreissig Anteile	33
2) Die Gesellschaft SÜDWESTSALZ-VERTRIEBS, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz zu D-7107 Bad Friedrichshall 1 (Deutschland), vierunddreissig Anteile	34
3) Herr Marc Hilger, Buchprüfer, wohnend in Luxemburg, dreiunddreissig Anteile	33
Total: hundert Anteile	100

Luxemburg, den 4. Februar 2002.

Für gleichlautende Mitteilung

COMPTOIR DU SEL, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21209/514/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

AMS TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Luxembourg, 381, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 64.327.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 64, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

Signature.

(21226/813/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

AMS TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Luxembourg, 381, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 64.327.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 64, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

Signature.

(21227/813/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

AMS TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5887 Luxembourg, 381, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 64.327.

Extract of the minutes of the Extraordinary General Meeting of shareholders

The Extraordinary General Meeting of Shareholders of AMS TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company») was held on March 1st, 2002 at 10.00 hours at the registered office of the Company at 381, route de Thionville L-5887 Hesperange Luxembourg.

Mr Bart J. W. d'Ancona presided at the meeting and Mr Alexander N. J. van Zeeland was designated as Secretary of the meeting and recorded the meetings thereof.

Attendance List

Shareholders	Number of shares	Signature
AYAN LTD	1	Signature
FINKS CONSULTANCY LTD	1,249	Signature

Chairman: Mr Bart J. W. d'Ancona

Secretary: Mr Alexander N. J. van Zeeland.

The Chairman stated that all issued and outstanding shares being represented, the meeting was duly constituted for the transaction of business.

Thereupon, the Chairman stated that having been informed by the Board of Directors of the Company that no depositary receipts have been issued in cooperation with the Company for shares in its capital and that it does not appear from the shareholders register nor is the Board of Directors otherwise aware that any shares in the Company have been pledged or have been charged with usufruct.

Consequently, the present meeting is regularly composed and may validly deliberate on the points of the Agenda.

1- To approve the appointment of Mr Alexander N. J. van Zeeland as Managing Director of the company.

Upon full discussion, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

- Resolved, that Mr Alexander N. J. van Zeeland is appointed as Managing Director of the company.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

Luxembourg, this 1st day of March 2002.

B. J. W. d'Ancona / A. N. J. van Zeeland

Chairman / Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 64, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21228/813/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

AMS TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5887 Luxembourg, 381, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 64.327.

Extract of the minutes of the Extraordinary General Meeting of shareholders

The Extraordinary General Meeting of Shareholders of AMS TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company») was held on February 7th, 2002 at 10.00 hours at the registered office of the Company at 381, route de Thionville L-5887 Hesperange Luxembourg.

Mr Bart J. W. d'Ancona presided at the meeting and Mr Jonathan R. Orr was designated as Secretary of the meeting and recorded the meetings thereof.

Attendance List

Shareholders	Number of shares	Signature
AYAN LTD	1	Signature
FINKS CONSULTANCY LTD	1.249	Signature

Chairman: Mr Bart J. W. d'Ancona

Secretary: Mr Jonathan R. Orr

The Chairman stated that all issued and outstanding shares being represented, the meeting was duly constituted for the transaction of business.

Thereupon, the Chairman stated that having been informed by the Board of Directors of the Company that no depositary receipts have been issued in cooperation with the Company for shares in its capital and that it does not appear from the shareholders register nor is the Board of Directors otherwise aware that any shares in the Company have been pledged or have been charged with usufruct.

Consequently, the present meeting is regularly composed and may validly deliberate on the points of the Agenda.

1- To approve the accounts for the year ended December 31st 1999.

2- To approve the accounts for the year ended December 31st 2000.

Upon full discussion, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

- Resolved, that the annual accounts for the year ended 31st of December 1999 are approved and will be published without further delay.

And further,

- Resolved, that the annual accounts for the year ended 31st of December 2000 are approved and will be published without further delay.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

Luxembourg, this 7th day of February 2002.

B. J. W. d'Ancona / J. R. Orr

Chairman / Secretary

Liste de présence des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale extraordinaire du 7 février 2002

Actionnaires	Nombre d'actions	Signature
FINKS CONSULTANCY LTD.	1.249	Signature
AYAN LTD.	1	Signature
Total	1.250	

B. J. W. d'Ancona / J. R. Orr / E. Rausch
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 64, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21229/813/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

TRANSCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Schifflange.
R. C. Luxembourg B 25.082.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 janvier 2002**Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Paul Zeimet. L'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2001 délibèrera sur la décharge de Monsieur Zeimet.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Robert Wildgen au poste d'administrateur pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes annuels 2007. Monsieur Wildgen est nommé au poste de Directeur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 71, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21235/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

DELFI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 18.464.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 19 février 2002

Présents: M. Rodney Haigh, Administrateur;

M. Romain Thillens, Administrateur;

M. Henri Hellinckx, Administrateur.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Rodney Haigh à 10 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Acter la démission de Monsieur Henri Hellinckx de sa fonction d'Administrateur;

2. Nommer Administrateur Madame Rita Reichling en remplacement de Monsieur Henri Hellinckx.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration prend à la majorité absolue des voix les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'administration acte la démission de Monsieur Henri Hellinckx de sa fonction d'Administrateur de la société;

2. Le Conseil d'Administration décide de nommer Administrateur Madame Rita Reichling en remplacement de Monsieur Henri Hellinckx démissionnaire. Madame Rita Reichling terminera le mandat de son prédécesseur.

L'Assemblée Générale de sa prochaine réunion procédera à l'élection définitive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

R. Haigh / R. Thillens / H. Hellinckx
Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 60, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21299/565/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

MPS PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 26, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour MPS PARTNERS, S.à r.l. (en liquidation)

Signature

Le liquidateur

(21237/262/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

MPS PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 26, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour MPS PARTNERS, S.à r.l. (en liquidation)

Signature

Le liquidateur

(21238/262/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

MPS PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 26, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour MPS PARTNERS, S.à r.l. (en liquidation)

Signature

Le liquidateur

(21239/262/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

SOPRACO, Société Civile Immobilière.

Gesellschaftssitz: Manternach.

Ausserordentliche Generalversammlung

Am 1. März 2002 haben sich die verbleibenden Gesellschaftspartner, nach Austritt von Antoine Janssen, am Gesellschaftssitz zusammengetroffen und haben einstimmig folgende Statutenänderung beschlossen.

1. Das Gesellschaftskapital ist zu 100% anwesend, so dass die Gesellschaftspartner beschlussfähig sind.

2. Artikel 1, Alinea 1, wird ab 1. April 2002 folgenden Wortlaut haben:

- Die Gesellschaft ist eine société civile immobilière und hat zum Zwecke die bestmögliche Vermögensverwaltung der ihr gehörenden Liegenschaften.

- Die Gesellschaft ist dem Artikel 1832 bis 1872 des luxemburgischen Code civil unterworfen vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehen Bestimmungen.

3. **Art. 2.** Die Gesellschaft trägt den Namen SOPRACO. Ihr Sitz befindet sich in Manternach und kann durch einen einstimmigen Beschluss der Gesellschafter an einen anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

4. Jede Partei erhält die von ihr eingebrachten Milchquoten zurück und kann frei über dieselben verfügen.

5. Die betroffenen Verwaltungen sind von dieser Statutenänderung rechtzeitig zu informieren.

R. Mehlen / J. Theisen / J. Weis, épouse Steffes.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 67, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21236/262/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

THAI BRASSERIE & RESTAURANT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1, rue du Nord.
R. C. Luxembourg B 36.705.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 26 février 2002 au siège de la société

A l'unanimité, les associés ont approuvé le changement d'adresse du siège social à L-2229 Luxembourg, 1, rue du Nord, avec effet immédiat.

Luxembourg, ne varietur, le 26 février 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2002, vol. 565, fol. 56, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21240/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

AA INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 69.937.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2002.

D. A. L. Bennett

Administrateur

(21241/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 69.788.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2002.

D. A. L. Bennett

Administrateur

(21242/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

**ALLIANCE-ERE S.A., Société Anonyme,
(anc. PARSEWAL S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 83.359.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 63, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

Signature.

(21248/768/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

SANTATECLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 78.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 66, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (8.055,72 EUR)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2002.

Signature.

(21267/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

PROFIRENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 31.589.

Die Bilanz zum 30. September 2001, die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2001 abgelaufene Geschäftsjahr sowie die Anlagen wurden eingetragen in Luxemburg am 6. März 2002, vol. 565, fol. 39, case 4 und wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von und in Luxemburg am 14. März 2002 hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12. März 2002.

Für die Gesellschaft

Unterschriften

(21243/685/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

PROFIRENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 31.589.

Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung, die am 21. Dezember 2001 in Luxemburg stattfand

Durch gesonderte Wahl beschliesst die Versammlung, die Verwaltungsratsmitglieder für die ordnungsgemäße Ausführung ihrer Aufgaben für das Geschäftsjahr, das am 30. September 2001 endete, zu entlasten.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden wie folgt wiedergewählt:

Dr. Gerhard Grund, RAIFFEISEN ZENTRALBANK ÖSTERREICH AG

Mag. Gerhard Aigner, RAIFFEISEN KAPITALANLAGE-GESELLSCHAFT, mbH

Kurt Bürkin, DZ BANK AG DEUTSCHE ZENTRAL-GENOSSENSCHAFTSBANK

Dr. Wolfgang Mansfeld, UNION-FONDS-HOLDING AG

Wolfgang E. Fürst zu Ysenburg

Marcel Ernzer

Sie bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres bis zum 30. September 2002 abstimmen wird.

Die Versammlung beschliesst, den Wirtschaftsprüfer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., für den gleichen Zeitraum wie die Verwaltungsratsmitglieder wiederzuwählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. März 2002.

Für die Gesellschaft

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2002, vol. 565, fol. 39, case 4.

(21244/685/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

RASCO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe.
H. R. Luxemburg B 18.691.

Auszug aus der Generalversammlung vom 28. Dezember 2001

Den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Aufsichtskommissar wird voll Entlastung für ihre Tätigkeit im abgeschlossenen Geschäftsjahr 2000 erteilt.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Aufsichtskommissars wird für 1 Jahr verlängert und endet im Jahr 2002.

Verwaltungsrat

Frau Rita Harnack, wohnhaft in L-1272 Luxemburg, 68, rue de Bourgogne.

Frau Monique Maller, wohnhaft in L-6795 Grevenmacher, 26, rue de Wecker.

Frau Maryse Greisch, wohnhaft in L-1139 Luxemburg, 90, rue des Sept Arpents.

Rechnungskommissar

Herr André Meder, wohnhaft in L-1670 Senningerberg, 5A, Um Charly.

Luxemburg, den 28. Dezember 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 71, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21294/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

OVERSEAS SOCIAL SECURITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 53.259.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 8 mars 2002 de OVERSEAS SOCIAL SECURITY S.A. (la «Société») que:

- l'assemblée accepte la démission du conseil d'administration de Monsieur Xavier Voisin et de Monsieur Guy Dethier et donne décharge auxdits membres du conseil d'administration pour le mandat qu'ils ont exercé;
- l'assemblée nomme Monsieur Philippe Koettlitz, Monsieur Dirk Balthazar et Madame Dominique Delforge-Dislaire au conseil d'administration de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2007; sont désormais membres du conseil d'administration de la société: Monsieur Gaëtan Schild, Madame Dominique Delforge-Dislaire, Monsieur Philippe Koettlitz, Monsieur Dirk Balthazar, Monsieur Charles Robinet-Duffo et Monsieur Jean-Claude Quittard;
- l'assemblée décide d'autoriser la désignation d'un administrateur-délégué à la gestion journalière par le conseil d'administration.

Pour extrait sincère et conforme
Pour publication et réquisition
OVERSEAS SOCIAL SECURITY S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 69, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21249/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

OVERSEAS SOCIAL SECURITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 53.259.

—
EXTRAIT

Lors de la réunion du 8 mars 2002, le conseil d'administration de OVERSEAS SOCIAL SECURITY S.A. a décidé, à l'unanimité de ses membres, de désigner Madame Dominique Dislaire-Delforge en tant qu'administrateur-délégué à la gestion journalière.

Pour extrait sincère et conforme
Pour publication et réquisition
OVERSEAS SOCIAL SECURITY S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 69, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21250/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

IMM. PRO. GEST. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 67.732.

—
La convention de domiciliation conclue entre STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l., 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R. C. B n° 75.908 et la société IMM. PRO. GEST. S.A., R. C. B n° 67.732, a été dénoncée avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Le siège social de la société fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

M. Gérard Muller et Mme Annie Swetenham se sont démis de leurs mandats d'administrateurs à cette même date ainsi que MOTHERWELL SERVICES LTD, le commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour extrait conforme
STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2002, vol. 565, fol. 52, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21258/521/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

GAP-META4 PARTNERS, L.L.C. AND COMPANY, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 57.718.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

Signature.

(21251/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

F.R. SUNRISE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.819.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2002, vol. 565, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

F. R. SUNRISE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

(21255/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

KLARIUM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 82.043.

Transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 13 février 2002 que Monsieur Paul Po-Yin Cheng, executive, demeurant à 3436 SW Arnold Heights Terrace, Portland, OR 97219 U.S.A., a cédé les cent vingt (120) parts sociales de la société qu'il détenait à Monsieur John Vladimir Slamecka, executive, demeurant à 1652 Lady Marian LN, Atlanta, Georgia, U.S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2002.

Pour KLARIUM LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 69, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21256/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

KLARIUM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 82.043.

Transfert de Parts Sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 22 janvier 2002 que Monsieur Luke Donald Dallafior, executive, demeurant à 12082 Kinsley Place, Reston, VA 20190 U.S.A. a cédé les cent trente-cinq (135) parts sociales de la société qu'il détenait à Monsieur Paul Po-Yin Cheng, executive, demeurant à 3436 SW Arnold Heights Terrace, Portland, OR 97219 U.S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2002.

Pour KLARIUM LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 69, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21257/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

SCFF SOCIETE DE COMMERCE FONCIER ET FINANCIER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 46.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 66, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	(121.736,- DEM)
- Perte de l'exercice 1997	(17.390,- DEM)
- Report à nouveau	(139.126,- DEM)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2002.

Signature.

(21263/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

SCFF SOCIETE DE COMMERCE FONCIER ET FINANCIER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 46.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 66, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	(139.126,- DEM)
- Perte de l'exercice 1998	(10.335,- DEM)
- Report à nouveau	(149.461,- DEM)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2002.

Signature.

(21264/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

SCFF, SOCIETE DE COMMERCE FONCIER ET FINANCIER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 46.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 66, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	(149.461,- DEM)
- Perte de l'exercice 1999	(10.298,- DEM)
- Report à nouveau	(159.759,- DEM)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2002.

Signature.

(21265/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

SCFF SOCIETE DE COMMERCE FONCIER ET FINANCIER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 46.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 66, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	(81.683,59 EUR)
- Perte de l'exercice 2000	(4.960,83 EUR)
- Report à nouveau	(86.644,42 EUR)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2002.

Signature.

(21266/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

SAVOY 74 INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.736.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 4 septembre 2001

Résolutions

1) L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Nicole Pollefort et Monsieur Jean Marie Bondioli, administrateurs démissionnaires, qui seront remplacés par Monsieur Pierre Mestdagh, 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, et Monsieur Jean Robert Bartolini, 20, rue Woïwer, L-4687 Differdange qui termineront les mandats des administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2004.

2) L'Assemblée constate également la démission de Monsieur Philippe Zune, 8, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, commissaire aux comptes qui sera remplacé par FIN-CONTROLE S.A., 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, qui terminera le mandat du Commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale de l'an 2004.

3) L'Assemblée décide de transférer le siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour SAVOY 74 INVESTMENT S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 71, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21252/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

coPROcess S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 7, rue Adolphe Klein.
R. C. Luxembourg B 79.541.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2002, vol. 565, fol. 58, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

Signature.

(21246/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

coPROcess S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 7, rue Adolphe Klein.
R. C. Luxembourg B 79.541.

Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 février 2002 tenue au siège statutaire à 20.30 heures

Président et secrétaire de séance: Monsieur Jack Duquesne, Administrateur

Les actionnaires présents et représentés signent la fiche de présence présentée par le Président de séance et reconnaissent la validité de leurs convocations.

Nombre d'actions émises: 320

Nombre d'actions représentées: 320

Le Président de séance constate que l'assemblée des actionnaires peut délibérer valablement dans les conditions prévues par la loi fondamentale.

Ordre du jour:

- 1) Approbation des comptes sociaux pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001
- 2) Allocation du résultat de l'exercice
- 3) Décharge pour les actes de gestion impliquant le Commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001
- 4) Décharge pour les actes de gestion impliquant les membres du Conseil d'administration pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001.

Première résolution

Après lecture du Rapport de Gestion et du Rapport du Commissaire aux comptes par le président de séance, les comptes sociaux sont approuvés à l'unanimité des voix représentées.

Deuxième résolution

A l'unanimité des voix représentées, le résultat de l'exercice après impôts (EUR 7.443,34) est alloué au compte «Report à nouveau».

Troisième résolution

A l'unanimité des voix représentées, décharge est donnée à Monsieur Gérard Rocco pour les actes de gestion accomplis dans le cadre de sa fonction de Commissaire aux comptes et pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001.

Quatrième résolution

A l'unanimité des voix représentées, décharge est donnée aux membres du Conseil d'administration pour les actes de gestion accomplis dans le cadre de leur fonction et pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance déclare la fin de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Mondorf-les-Bains, le 15 février 2002.

Certifié conforme aux délibérations
coPROcess S.A.

J. Duquesne / Signature

Le Président et secrétaire de séance-Administrateur / Un actionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2002, vol. 565, fol. 58, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21247/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2002.

INTERNATIONAL DRINKS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.534.

Par lettre recommandée adressée le 11 mars 2002 à la société INTERNATIONAL DRINKS COMPANY S.A. dont le siège social a été transféré en date du 25 février 2002 au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société INTERNATIONAL DRINKS COMPANY S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 mars 2002.

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 66, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21261/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

INTERNATIONAL DRINKS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.534.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 11 mars 2002 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
2. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs en la personne de MM. Jean Hoffmann et Marc Koeune et de Mmes Nicole Thommes et Andrea Dany et nomme comme nouveaux administrateurs, en leur remplacement:
 - Monsieur Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg;
 - Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg;
 - la société EDIFAC S.A., avec siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
 - Monsieur Domenico Piovesana, administrateur de sociétés, domicilié à CH-6901 Lugano, Corso Elvezia 14.
3. L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes, CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., et nomme en son remplacement la société TRUSTAUDIT S.A. avec siège social au 207, route d'Arlon L-1150 Luxembourg.
4. Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs sortants pour leurs mandats et gestion jusqu'à ce jour.

Luxembourg, le 11 mars 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 66, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21262/693/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

REEFDILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 54.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 66, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	(LUF 636.829,-)
- Perte de l'exercice	(LUF 279.996,-)
- Report à nouveau	(LUF 916.825,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2002.

Signature.

(21268/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

MIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 64.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 66, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	(10.945,68 EUR)
- Perte de l'exercice	(14.740,12 EUR)
- Report à nouveau	(25.685,80 EUR)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2002.

Signature.

(21269/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

GIACOMELLI SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 60.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 66, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	(729.359,- EUR)
- Bénéfice de l'exercice 2000	3.517.066,- EUR
- ../.. Affectation à la réserve.	(139.385,- EUR)
- Report à nouveau	2.648.322,- EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2002.

Signature.

(21270/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

**CBM INVESTMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. BLACK MAGIC INVESTMENT S.A.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 78.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 66, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau	(EUR 10.268,32)
------------------------------	------------------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2002.

Signature.

(21272/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

FINANCIERE DES TROIS ROIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 39.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 66, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	(1. 917.031,- LUF)
- Perte de l'exercice 2000	(251.741,- LUF)
- Report à nouveau	(2.168.772,- LUF)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2002.

Signature.

(21271/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

BUNBURY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 64.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 66, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	(EUR 30.425,85)
- Perte de l'exercice 2001	(EUR 16.682,44)
- Report à nouveau	(EUR 47.108,29)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2002.

Signature.

(21273/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

GERONDA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 78.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 66, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau	(EUR 6.589,22)
--------------------------	----------------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2002.

Signature.

(21274/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

ADVITEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 58.837.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 octobre 2001

1. et 2. L'Assemblée désigne Directeur-Technique Monsieur Wilfried Jozefa van den Broeck, demeurant à 2930 Brasschaat, Klaverheide 15.

L'Assemblée accorde à Monsieur Wilfried Jozefa van den Broeck le pouvoir d'engager la société par sa seule signature concernant les tâches administratives et conjointement avec l'Administrateur-délégué quant aux engagements financiers.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 60, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21300/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

A G I HOLDING S.A., Holdingaktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1941 Luxemburg, 167, route de Longwy.
H. R. Luxemburg B 28.173.

Im Jahre zweitausendzwei, den einundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Holdinggesellschaft A G I HOLDING S.A., mit Sitz in L-1941 Luxemburg, 167, route de Longwy, statt. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Tom Metzler, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, am 8. Juni 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 221 vom 17. August 1988 und ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 28.173. Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäss zwei Urkunden aufgenommen durch Notar Christine Doerner, mit dem Amtssitz in Bettemburg, am 6. Oktober 1993, beide veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 585 vom 9. Dezember 1993.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Dominique Fontaine, Privatangestellter, wohnhaft in Saint-Léger (Belgien).

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Fräulein Nadine Thoma, Privatangestellte, wohnhaft in Oetrange.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Frau Zlatyslava Sakhno, Privatangestellte, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

- 1) Abschaffung des Nominalwertes der bestehenden Aktien.
- 2) Umwandlung des Aktienkapitals der Gesellschaft von 250.000,- DEM in 127.822,97.
- 3) Erhöhung des Aktienkapitals um 272.177,03 auf 400.000,- ohne Ausgabe neuer Aktien.
- 4) Umwandlung der bestehenden 250 Aktien ohne Nennwert in 4.000 Aktien mit einem Nominalwert von je 100,-.
- 5) Abänderung von Artikel 3 Absatz 1 der Satzung.

II.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterschrieben.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur paraphiert beigegeben und mit derselben formalisiert.

III.- Da sämtliche zweihundertfünfzig (250) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital von zweihundertfünfzigtausend Deutsche Mark (250.000,- DEM) darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Nominalwert der bestehenden Aktien abzuschaffen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Aktienkapital der Gesellschaft von zweihundertfünfzigtausend Deutsche Mark (250.000,- DEM) in einhundertsevenundzwanzigtausend achthundertzweiundzwanzig Euro siebenundneunzig Cent (127.822,97) umzuwandeln.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Aktienkapital um zweihundertzweiundsiebzigttausendeinhundertsiebenundsiebzig Euro drei Cent (272.177,03) zu erhöhen, um es von einhundertsevenundzwanzigtausendachthundertzweiundzwanzig Euro siebenundneunzig Cent (127.822,97) auf vierhunderttausend Euro (400.000,-) heraufzusetzen, ohne Ausgabe neuer Aktien.

Einzahlung

Die Kapitalerhöhung wurde durch die bestehenden Aktionäre im Verhältnis ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital voll eingezahlt durch Bareinlage in Höhe von zweihundertzweiundsiebzigttausendeinhundertsiebenundsiebzig Euro drei Cent (272.177,03), wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die bestehenden zweihundertfünfzig (250) Aktien ohne Nennwert in viertausend (4.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (100,-) umzuwandeln.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst infolge der vorhergehenden Beschlüsse, Artikel 3 Absatz 1 der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt vierhunderttausend Euro (400.000,-) und ist eingeteilt in viertausend (4.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (100,-).»

Kosten

Die Kosten, Auslagen, Honorare und Lasten aller Art, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Kapitalerhöhung entstehen, werden auf ungefähr 4.110,00 abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für abgeschlossen. Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. Fontaine, N. Thoma, Z. Sakhno, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 134S, fol. 12, case 4. – Reçu 2.721,77 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 11. März 2002.

P. Frieders.

(21275/212/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

A G I HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 28.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 11 mars 2002.

P. Frieders.

(21276/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 5, rue Th. Edison.

R. C. Luxembourg B 47.192.

L'an deux mille deux, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 47.192, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 280 du 22 juillet 1994. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 18 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 804 du 28 octobre 1999.

L'Assemblée est ouverte à huit heures quinze sous la présidence de Monsieur Bernard Schaezel, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Alain Briatte, employé privé, demeurant à Strassen.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Béatrice Debarnot, employée privée, demeurant à Thionville (France).

Le bureau étant ainsi valablement constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte que:

I. L'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prestation de services principalement à des organismes de placement collectif luxembourgeois ou étrangers, notamment la distribution de parts d'OPC, l'acceptation et le traitement de demandes de souscription et de rachat de parts d'OPC et la tenue de registres d'actionnaires d'OPC. La Société a également pour objet la gestion de fortune et la fourniture de services en tant que commissionnaire et en tant que courtier, ainsi que les activités auxiliaires aux activités précitées.

La Société peut fournir les services précités directement ou en sous-traitance.

Sous cette limite, la Société pourra faire toutes opérations et prendre toutes participations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle pourra également prendre toutes participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration et le développement de ces participations».

2. Transfert du siège social.

3. Divers.

II. Le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent du capital émis de la Société et la résolution sur le point porté à l'ordre du jour doit être prise à la majorité des deux tiers des votes exprimés à l'assemblée.

III. Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations précitées, signées ne varietur par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, resteront annexées de la même façon au présent acte.

IV. Selon la liste de présence, deux (2) actionnaires détenant ensemble cinquante mille (50.000) actions, c'est-à-dire 100% des actions émises et en circulation, sont présents ou représentés.

V. L'unanimité des actionnaires déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour et renoncer aux délais de convocation de l'assemblée.

VI. La présente assemblée est, par conséquent, régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet la prestation de services principalement à des organismes de placement collectif luxembourgeois ou étrangers, notamment la distribution de parts d'OPC, l'acceptation et le traitement de demandes de souscription et de rachat de parts d'OPC et la tenue de registres d'actionnaires d'OPC. La Société a également pour objet la gestion de fortune et la fourniture de services en tant que commissionnaire et en tant que courtier, ainsi que les activités auxiliaires aux activités précitées.

La Société peut fournir les services précités directement ou en sous-traitance.

Sous cette limite, la Société pourra faire toutes opérations et prendre toutes participations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle pourra également prendre toutes participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration et le développement de ces participations».

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grand-Duchesse Charlotte à L-1445 Strassen, 5, rue Thomas Edison et de modifier en conséquence l'article premier, deuxième alinéa des statuts de la société comme suit:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 2.** Le siège social est établi à Strassen.»

Aucun point n'étant plus à l'ordre du jour, l'Assemblée est aussitôt close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte, aucun actionnaire ne souhaitant signer l'acte.

Signé: B. Schaetzel, A. Briatte, B. Debarnot, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2002, vol. 134S, fol. 15, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2002.

F. Baden.

(21322/200/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 5, rue Th. Edison.

R. C. Luxembourg B 47.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2002.

F. Baden.

(21323/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

YÜKA & SALONEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 66, rue des Celtes.

R. C. Luxembourg B 60.067.

Par décision de l'assemblée générale du 11 septembre 2001, le capital social de la société est converti de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69 et la valeur nominale des 1.000 actions existantes est supprimée.

Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 13,31 pour le porter de EUR 30.986,69 à EUR 31.000,- par incorporation de LUF 537,- prélevés sur les bénéfices reportés. La valeur nominale des 1.000 actions est fixée à EUR 31,-.

L'article 4 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.»

Pour YÜKA & SALONEN S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 73, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21286/783/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

HOLE-IN-ONE, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le cinq mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. LA COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURG S.A. - FILUX S.A., société anonyme, L-2211 Luxembourg, 1 rue de Namur, R. C. Luxembourg B n° 16.119, ici représentée par Madame Geneviève Piscaglia, directrice de sociétés, demeurant à Torgny, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à

2. KATPA FOUNDATION, fondation de droit liechtensteinois, FL-9490 Vaduz, Kirchstrasse 39, ici représentée par Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Triesen, le 1^{er} mars 2002.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HOLE-IN-ONE.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital, Actions, Cession des actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 1.600.000 (un million six cent mille Euros), représenté par 8.000 (huit mille) actions A et 8.000 (huit mille) actions B sans désignation de valeur nominale.

Les détenteurs d'actions A sont appelés «actionnaires A» et les détenteurs d'actions B sont nommés «actionnaires B».

Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Elles sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions requises par la modification des statuts.

Art. 6. La cession des actions est soumise aux conditions suivantes:

A. Cessions libres

Moyennant notification préalable comme précisé ci-après, les actions sont librement transmissibles entre actionnaires et à des sociétés faisant partie du groupe d'un actionnaire, c'est-à-dire:

- soit à une société dont un actionnaire possède, directement ou indirectement, plus de cinquante pour cent des actions représentatives de son capital social et des droits de vote;

- soit à une société ou personne qui possède, directement ou indirectement, plus de cinquante pour-cent des actions représentatives du capital social et des droits de vote d'un actionnaire;

- soit à une société dont plus de 50% des actions représentatives du capital social et des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par une personne ou une société visée au tiret précédent.

La cession d'actions visée au présent littera ne pourra être réalisée que moyennant notification adressée à l'ensemble des autres actionnaires mentionnant le nombre d'actions faisant objet de la cession projetée ainsi que l'identité et le siège du ou des cessionnaires.

Cette cession sera réalisée sous la condition résolutoire de la perte par le cessionnaire de la qualité de société du groupe d'un actionnaire au sens du présent article.

B. Cessions soumises à préemption et au droit de suite

B.1. Exercice du droit de préemption

Toute cession d'actions au profit d'un tiers non actionnaire non visée au littera A du présent article est soumise à un droit de préemption au profit des autres actionnaires, organisé comme suit.

L'actionnaire désireux de céder tout ou partie de ses actions doit notifier au conseil d'administration par lettre recommandée son intention, en précisant le nombre d'actions dont la cession est envisagée, l'identité du candidat cessionnaire, le prix ainsi que toutes les autres conditions de la cession projetée.

Dans les huit jours de la réception de la notification du projet de la cession, le conseil d'administration doit en informer tous les actionnaires par lettre recommandée, en reproduisant fidèlement et complètement toutes les indications mentionnées dans la notification émanant de l'actionnaire cédant.

Les actionnaires peuvent exercer le droit de préemption au plus tard dans les vingt et un jours de l'envoi de la notification visée à l'alinéa précédent, en notifiant le nombre d'actions qu'ils souhaitent acquérir.

Les actionnaires peuvent également, préalablement à l'expiration de ce délai, renoncer expressément à l'exercice de leur droit.

L'absence de réponse dans le délai accordée vaudra renonciation expresse au droit de préemption.

Si le nombre total d'actions pour lesquelles le droit de préemption a été exercé est supérieur au nombre d'actions offertes en vente, les actions sont prioritairement attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social.

Si les actionnaires n'exercent pas leur droit de préemption ou si le nombre d'actions sur lesquelles ceux-ci ont exercé leur droit de préemption est inférieur au nombre d'actions offertes en vente, le cédant pourra librement céder la totalité de ses actions au tiers candidat cessionnaire.

En cas d'exercice du droit de préemption, les actions sont acquises au prix offert par le tiers de bonne foi ou, en cas de contestation sur ce prix ou si la cession projetée devait s'effectuer pour une contrepartie ne consistant pas entièrement en une somme d'argent (notamment en cas d'échange ou d'apport par la Société), au prix à déterminer, dans les 30 jours de sa saisine, par un expert désigné de commun accord par les parties ou, à défaut d'accord sur l'expert, par le président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg statuant comme en référé à la requête de la partie la plus diligente.

Au cas où le prix fixé par l'expert ne satisfait pas l'actionnaire cédant, celui-ci peut renoncer à la cession des actions en notifiant son intention au conseil d'administration au plus tard le 8^{ème} jour à compter de la notification de la détermination du prix par l'expert.

Le transfert de propriété des actions et le paiement du prix de vente interviendront simultanément et au plus tard le 15^{ème} jour suivant à compter de la notification de la détermination du prix par l'expert.

Les notifications faites en exécution du présent article sont envoyées par télécopies confirmées par lettres recommandées à la poste avec accusé de réception, les délais commençant à courir à partir de la date de l'accusé de réception postal.

Les lettres peuvent être valablement adressées aux actionnaires à la dernière adresse connue de la société.

B.2. Exercice du droit de suite

Toute cession d'actions au profit d'un tiers non actionnaire non visée au littera A du présent article entraîne également au profit des autres actionnaires n'ayant pas exercé le droit de préemption visée au littera B1 du présent article un droit de vendre leurs actions à l'actionnaire vendeur ou au candidat cessionnaire, organisé comme suit. Le droit de vendre est ci-après dénommé «droit de suite».

Les actionnaires ayant renoncé expressément ou tacitement à l'exercice de leur droit de préemption, peuvent exercer leur droit de suite en le notifiant au plus tard dans les 15 jours de la renonciation à l'exercice du droit de préemption.

Les actionnaires peuvent également, préalablement à l'expiration de ce délai, renoncer expressément à l'exercice de leur droit.

L'absence de réponse dans le délai accordé vaudra renonciation expresse au droit de suite.

Les actionnaires ne pourront exercer leur droit de suite que sur une proportion des actions qu'ils détiennent égale à la proportion que représentent les actions faisant l'objet du projet de cession par rapport au nombre total d'actions détenues par l'actionnaire cédant.

En cas d'exercice du droit de suite, les actions sont acquises au prix offert par le tiers de bonne foi ou, en cas de contestation sur ce prix ou si la cession projetée devait s'effectuer pour une contrepartie ne consistant pas entièrement en une somme d'argent (notamment en cas d'échange ou d'apport par la Société), au prix ou, le cas échéant, pour la contrepartie, à déterminer dans les 30 jours de sa saisine par un expert désigné de commun accord par les parties ou, à défaut d'accord sur l'expert, par le président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg statuant comme en référé à la requête de la partie la plus diligente.

Au cas où le prix fixé par l'expert ne satisfait pas l'actionnaire bénéficiant du droit de vendre, ce dernier peut renoncer à la cession des actions en notifiant son intention au conseil d'administration au plus tard le 8^{ème} jour à compter de la notification de la détermination du prix par l'expert.

Le transfert de propriété des actions et le paiement du prix de vente interviendront simultanément et au plus tard soit le 15^{ième} jour suivant la réception de la notification à la partie cédante, soit le 15^{ième} jour à compter de la notification de la détermination du prix ou de la contrepartie par l'expert.

Les notifications faites en exécution du présent article sont envoyées par télécopies confirmées par lettres recommandées à la poste, les délais commençant à courir à partir de la date de l'accusé de réception postal. Les lettres peuvent être valablement adressées aux actionnaires à la dernière adresse connue de la société.

A défaut pour le cédant de procéder à la cession projetée au candidat-cessionnaire et aux conditions notifiées dans un délai de deux mois à dater de la renonciation expresse ou tacite au droit de suite, la procédure décrite au présent article B devra à nouveau être mise en oeuvre.

Titre III. Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé d'un nombre de membres pair, quatre au moins, associés ou non, nommés par moitié sur base de la liste A présentée par les actionnaires A et par moitié sur base de la liste B présentée par les actionnaires B pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Ces administrateurs s'appellent respectivement administrateurs A et administrateurs B suivant la liste sur base de laquelle ils ont été élus.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi les administrateurs A un président.

Celui-ci n'a pas voix prépondérante en cas de partage des voix.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tant qu'il n'y a que quatre administrateurs, les décisions doivent être prises à l'unanimité. Dans tous les autres cas, les décisions doivent être adoptées par la majorité des administrateurs A ainsi que la majorité des administrateurs B.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblées

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou dans tout autre endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois d'avril à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Elle entend notamment le rapport de gestion du conseil d'administration, ainsi que le rapport du ou des commissaires aux comptes; elle approuve, redresse ou rejette les comptes annuels, affecte les résultats et se prononce sur la décharge des membres des organes.

D'une manière générale, l'assemblée générale annuelle ainsi que toute autre assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement, se prononce souverainement sur tous les intérêts de la société et décide sur toutes les questions qui lui sont soumises, pourvu qu'elles n'emportent pas modification des présents statuts.

L'assemblée générale ordinaire annuelle ou toute assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement est régulièrement constituée et délibère valablement si les actionnaires détenant au moins la moitié des actions A et ceux détenant au moins la moitié des actions B sont présents ou représentés. Les décisions, pour être valables, doivent être prises par la majorité des voix des actionnaires A présents et représentés et par la majorité des voix des actionnaires B présents et représentés.

L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Toutefois, les actionnaires ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société, ni obliger un des actionnaires à augmenter ses engagements.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires détenant au moins les trois quarts des actions A et ceux détenant au moins les trois quarts des actions B sont présents ou représentés et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, si les actionnaires détenant au moins la moitié des actions A et ceux détenant au moins

la moitié des actions B sont présents ou représentés. Dans les assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires A présents et représentés et les deux tiers au moins des voix des actionnaires B présents et représentés.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire dans les conditions requises pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs, leurs émoluments et le mode de répartition du surplus de liquidation.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURG S.A. FILUX, préqualifiée, huit mille actions	8.000 actions A
2. KATPA FOUNDATION, préqualifiée, huit mille actions.	8.000 actions B
Total: seize mille actions	16.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cinq cent mille euros (500.000,-) de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social comprend le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 25.000.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a. Mme Christine Henny, administrateur de sociétés, 13, allée des Peupliers, B-6280 Gerpinnes, administrateur A,

b. M. Jean-Charles d'Aspremont Lynden, licencié en droit, 12, rue des Trois Fontaines, B-1455 Walhain, administrateur A,

c. M. Stéphane Buisseret, administrateur de société, Kerkveld 11, B-1630 Linkebeek, administrateur B,

d. M. Luc Leclere, administrateur de société, 17A, Chemin de la Plamatte, CH-1228 Plan les Ouates, administrateur B.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de 2007.

5. Le siège social de la société est établi à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Piscaglia, C. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2002, vol. 134S, fol. 41, case 12. – Reçu 16.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2002.

F. Baden.

(21346/200/251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

INFOMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 4, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 56.042.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue au siège à Luxembourg, le 14 mars 2002 à 10 heures, traduction conforme des résolutions prises et écrites en langue anglaise

Première résolution

Monsieur Peter Boylan souhaitant se retirer du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'accepter la démission de M. Peter Boylan comme administrateur de la société. Décharge pleine et entière lui est accordée.

L'assemblée générale décide de nommer Dr Jonathan Drazin, Chief Technology Officer, demeurant à 101 Drogmore Road Burnham, Bucks SL 18 AY, UK, comme nouvel administrateur. Dr Jonathan Drazin terminera le mandat de leur prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de révoquer M. Joe Kiener comme Administrateur. L'Assemblée Générale décide de nommer à sa place, Mme Lydie Levy, Directeur, demeurant à F-75016 Paris, 16 rue Jean Bologne. Mme Lydie Levy terminera le mandat de son prédécesseur.

L'assemblée générale propose que Mme Lydie Levy soit nommée comme nouvel administrateur délégué en remplacement de l'administrateur délégué actuel.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler, en vertu des dispositions de l'article 60 de la loi régissant les sociétés commerciales, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de nommer un administrateur délégué.

Le Conseil d'administration est désormais composé des membres suivants:

- Mme Lydie Levy, Directeur, demeurant à F-75016 Paris, 16 rue Jean Bologne.
 - Mme Janet Greco, Directeur, demeurant à Luxembourg.
 - Dr Jonathan Drazin, Chief Technology Officer, demeurant à 101 Drogmore Road Burnham, Bucks, SL 18 AY, UK.
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 76, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21289/312/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

INFOMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 4, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 56.042.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue au siège social le jeudi 14 mars 2002, à 11 heures, suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, traduction conforme de la résolution unique prise et écrite en langue anglaise

Résolution unique

En accord avec l'article 60 de la Loi régissant les Sociétés Commerciales et suivant les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en session extraordinaire ce 14 mars 2002 à 10 heures, les administrateurs décident de nommer:

Mme Lydie Levy,

comme nouvel administrateur délégué de la Société INFOMEDIA S.A., en remplacement de l'actuel.

Etabli en triple exemplaire aux fins d'enregistrement et de publication.

J. Drazin / L. Levy / J. Greco

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 76, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21291/312/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

NETCOM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.796.

In the year two thousand two, on the twenty-eight day of February.
Before Us, Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) NETCOM LUXEMBOURG S.A. having its registered office in Bertrange, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, Luxembourg on December 27, 1999, published in the Mémorial C No 262 on April 6, 2000, and entered in the register of commerce and companies in Luxembourg, Section B, under the number B. 73.796 (the «Company»).

The meeting is declared open at 9 o'clock, and is presided by Mr Mikael Holmberg residing in Leudelange.

The chairman appoints Mrs Nadine Gloesener residing in Vichten as secretary of the meeting.

Mr Gilles Wecker residing in Luxembourg is elected as scrutineer.

The chairman declares and requests the notary to record that

I. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Amendment of Article 2, the first two sentences, to read:

«The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the board of directors.»

2. To set the registered office of the Company at L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

3. To relieve and give discharge as directors of the Board Mr Marc Beuls and Mr Bruce Grant, and elect new members of the Board:

- Lars-Johan Jarnheimer, company director, residing in Stockholm (Sweden) Skeppsbron 18 SE 103113;

- Håkan Zadler, company director, residing in Stockholm (Sweden) Skeppsbron 18 SE 103113.

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance-list that out of the one thousand (1,000) shares representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

The meeting then adopted each time by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to amend Article 2, the first two sentences, to read:

«The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the board of directors.»

Second resolution

The General Meeting resolves to set the registered office of the Company at L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Third resolution

The General Meeting resolves to relieve as directors from the Board Mr Marc Beuls and Mr Bruce Grant, and elect as new members of the Board:

- Mr Lars-Johan Jarnheimer;

Mr Håkan Zadler;

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting at 9.10 o'clock and these minutes were signed by the members of the meeting and the undersigned notary.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 750.-.

In faith of which, We, the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting of shareholders, the members of the board, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with Us, the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-huit février.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NETCOM LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Bertrange, R.C. Luxembourg, section B numéro 73.796, constituée suivant acte reçu le 27 décembre 1999 par devant notaire Jean-Joseph Wagner, demeurant à Sanem, publié au Mémorial C, numéro 262 du 6 avril 2000.

L'assemblée est déclarée ouverte à 9.00 heures et est présidée par Monsieur Mikael Holmberg, demeurant à Leudelage.

Monsieur le Président désigne Madame Nadine Gloesener, demeurant à Vichten, comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Gilles Wecker, demeurant à Luxembourg, est élu comme scrutateur.

Monsieur le Président déclare que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 2, les deux premières phrases, à lire:

«La société aura son siège social à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à n'importe quel autre lieu dans la Ville de Luxembourg, par résolution du conseil d'administration.»

2. De fixer le siège social de la société au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3. De démissionner et de donner décharge aux administrateurs du conseil Mr Marc Beuls et Mr Bruce Grant, et d'élire comme nouveaux administrateurs du conseil:

- Mr Lars-Johan Jarnheimer, demeurant à Stockholm, Suède;
- Mr Håkan Zadler, demeurant à Stockholm, Suède.

II. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions détenues de chacun d'eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les procurations des actionnaires représentés et des membres de l'assemblée; cette liste de présence et ces procurations resteront annexées à l'original de ces minutes pour être enregistrées avec cet acte.

III. Il appert de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée a ensuite adopté par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 2, les deux premières phrases, à lire:

«La société aura son siège social à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré à n'importe quel autre endroit à Luxembourg-Ville sur résolution du conseil d'administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de fixer le siège social de la société au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de démissionner de donner décharge aux administrateurs du conseil M. Marc Seuls et M. Bruce Grant, et de nommer comme nouveaux administrateurs du conseil:

- Mr Lars-Johan Jarnheimer, demeurant à Stockholm, Suède.
- Mr Håkan Zadler, demeurant à Stockholm, Suède;

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 9.10 heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la société en raison du présent acte sont évalués à 750,- EUR.

En foi de quoi, Nous, le notaire instrumentaire, ayant signé le présent acte à la date donnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Holmberg, N. Gloesener, G. Wecker, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mars 2002, vol. 867, fol. 3, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 12 mars 2002.

C. Doerner.

(21349/209/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

NETCOM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.796.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doener.

(21350/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

TELEMEDIANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.152.

L'an deux mille deux, le vingt-six février.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TELEMEDIANA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 71.152, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 809 du 29 octobre 1999.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence du Dr Roger Welter, chirurgien, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Modification de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de compléter le premier alinéa de l'article 5 des statuts par les noms des actionnaires.

Le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura donc désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de quatre cents euros (400,- EUR) chacune. Les cent (100) actions sont réparties entre les actionnaires comme suit:

1) Dr Roger Welter, demeurant à Luxembourg: cinq actions	5
2) TELEMED FINANCE S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 96, rue du Gruenewald: quatre-vingt-quinze actions	95»

Traduction anglaise du premier alinéa de l'article 5 des statuts:

«The corporate capital is fixed at forty thousand euros (40.000.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of four hundred euros (400.- EUR) each. The one hundred (100) shares are allocated to the shareholders as follows:

1) Dr Roger WELter, residing in Luxembourg: five shares	5
2) TELEMED FINANCE S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 96, rue du Gruenewald: ninety-five shares	95»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Welter, A. Siebenaler, E. Wirtz, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 134S, fol. 28, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2002.

F. Baden.

(21340/200/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

TELEMEDIANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.152.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(21341/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

TELEMED FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.990.

L'an deux mille deux, le vingt-six février.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TELEMED FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 70.990, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 776 du 19 octobre 1999.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures quinze sous la présidence du Dr Roger Welter, chirurgien, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Modification de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de compléter le premier alinéa de l'article 5 des statuts par les noms des actionnaires.

Le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura donc désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune. Les cent (100) actions sont réparties entre les actionnaires comme suit:

1) Dr Roger Welter, demeurant à Luxembourg: vingt actions.	20
2) TRIMLINE HOLDING S.A., société anonyme holding, avec siège social à Luxembourg, 6, avenue Guillaume: quatre-vingts actions.	80»

Traduction anglaise du premier alinéa de l'article 5 des statuts:

«The corporate capital is fixed at fifty thousand euros (50.000.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of five hundred euros (500.- EUR) each. The one hundred (100) shares are allocated to the shareholders as follows:

1) Mr Dr Roger WELter, residing in Luxembourg: twenty shares	20
2) TRIMLINE HOLDING S.A., a société anonyme holding, having its registered office in Luxembourg, 6, avenue Guillaume: eighty shares	80»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Welter, A. Siebenaler, E. Wirtz, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 134S, fol. 28, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2002.

F. Baden.

(21342/200/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

TELEMED FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 70.990.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(21343/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

CA.P.EQ. PCP S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 73.203.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, vol. 565, fol. 74, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2002.

(21311/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

CA.P.EQ. PCP S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 73.203.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 27 février 2002

Le siège social de la société est transféré au 43, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

CA.P.EQ. PCP S.C.A.

CA.P.EQ., S.à r.l.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21314/788/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

CA.P.EQ. PCP S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 73.203.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire reportée tenue en date du 31 janvier 2002

Les mandats des Commissaires et du réviseur d'entreprises sont renouvelés pour une période de 1 an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Pour extrait sincère et conforme

CA.P.EQ. PCP S.C.A.

CA.P.EQ., S.à r.l.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21315/788/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

C.S.F., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7442 Lintgen, 7, rue Burgberg.
R. C. Luxembourg B 66.814.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le vingt et un février.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Madame Claudine Stoffel, indépendante, demeurant à L-7442 Lintgen, 7, rue Burgberg.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée C.S.F., S.à r.l. avec siège social à L-7442 Lintgen, 7, rue Burgberg,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 66.814,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 22 octobre 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 45297;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 28 septembre 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 45454;

b) Que l'associée unique de la société à responsabilité limitée C.S.F., S.à r.l. a décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat, l'associée étant investie des actifs et passifs de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq (5) années à L-2112 Howald, 14, rue du 9 mai 1944.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Stoffel, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 février 2002, vol. 865, fol. 98, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 12 mars 2002.

C. Doerner.

(21347/209/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

**MULTIFLAGS S.A., Société Anonyme,
(anc. MULTIFLAGS HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 66.341.

L'an deux mille deux, le vingt-six février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MULTIFLAGS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 6, avenue Guillaume, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 66341, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, en date du 7 septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 871 du 2 décembre 1998.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Abandon du statut de société holding et modification de l'objet social comme suit:

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

2. Modification de la dénomination en MULTIFLAGS S.A.

3. Modification afférente des articles 1^{er}, 2 et 13 des statuts.

4. Conversion du capital social en euros.
5. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
6. Augmentation du capital jusqu'à 32.000,- euros, souscription et libération par les actionnaires actuels.
7. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de modifier en conséquence l'objet social.

Les articles deux et treize des statuts sont donc modifiés comme suit:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

«**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en MULTIFLAGS S.A.

Le premier alinéa de l'article premier des statuts est modifié en conséquence comme suit:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de MULTIFLAGS S.A.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social en euros. Le capital est ainsi converti de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de mille treize euros et trente et un cents (1.013,31 EUR) pour le porter de son montant converti de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital ainsi décidée est entièrement souscrite et libérée en espèces par les actionnaires actuels, plus amplement renseignés sur la liste de présence ci-annexée, de sorte que la somme de mille treize euros et trente et un cents (1.013,31 EUR) se trouve à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'échanger les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes sans désignation de valeur nominale contre trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 1.000,- euros (mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Wirtz, N. Weyrich, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 134S, fol. 27, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2002.

F. Baden.

(21344/200/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

MULTIFLAGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 66.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(21345/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

AGRI VENTURES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 51.714.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 mai 2001

3. L'Assemblée constate que plus de 50% du capital social de la société est absorbée par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. + 5. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 1999;

Leurs mandats venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période d'1 an, les mandats d'administrateurs de Monsieur Cédric Barrington Blacker, de Madame Marie Louise Debrit et de nommer pour une période d'un an, en remplacement de la société PROMEUROPE S.A., Monsieur Bill Darley.

L'Assemblée décide également de renouveler pour une nouvelle période d'1 an, le mandat de commissaire aux comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en l'an 2002.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 60, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21302/565/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.
